



PRÉFÈTE DE LA HAUTE-VIENNE

*Liberté
Égalité
Fraternité*



LM-A23-09673
12/05/2023

**Direction
Départementale des
Territoires**

Service urbanisme habitat
Unité urbanisme – pôle planification
Dossier suivi par : Florence Maréchal
Tél. : 05.19.03.22.16
Courriel : florence.marechal@haute-vienne.gouv.fr

Le directeur

à

Communauté urbaine Limoges Métropole
A l'attention de Maëlle Retif
19 rue Bernard Palissy
CS 10001
87031 Limoges Cedex 1

Objet : *Modification simplifiée n°4 du PLU du
Palais sur Vienne*

Limoges, le **10 MAI 2023**

Par courriel daté du 21 avril 2023, vous avez soumis à la direction départementale des territoires la modification simplifiée n°4 du plan local d'urbanisme de la commune du Palais sur Vienne.

L'évolution présentée concerne la modification des emplacements réservés (ER) 8 et 15.

L'ER 8 doit être déplacé afin de prendre en compte le nouveau découpage cadastral. Il faudra veiller au maintien de la haie comme mentionné page 25 du dossier.

L'ER 15 est supprimé car la création d'un cheminement piéton vers le ruisseau du Palais ne peut être réalisé du fait de la présence d'une construction empêchant le passage.

Après approbation de cette modification, une mise à jour du géoportail de l'urbanisme sera nécessaire.

Le directeur,

La directrice départementale adjointe
des territoires de la Haute-Vienne


Lydie LAURENT